Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605105-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/10-5

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 – CATEGORIE « CULTURELLE » - ASSOCIATION AVEL NEVEZ ET COMITE DES FETES DE TREGORNAN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7.

Madame KOGLER, 1ère adjointe déléguée à la vie associative rappelle que la commission « Vie associative, communication, tourisme et culture » s'est réunie le 12 mai 2026 afin d'étudier les demandes de subventions adressées à la commune par les associations.

Au terme de cette réunion, la commission propose au Conseil municipal d'adopter les subventions suivantes dans la catégorie « Culturelle » pour l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605105-DE

Catégorie	Demandeur	Proposition 2026
Culturel	Association Avel Nevez	300 €
	Comité des fêtes Trégornan	400 €

Entendu l'exposé de Madame KOGLER,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 1 voix contre (Thierry CHEVALHIER) et 1 abstention (Pascal LE GALL) :

- **APPROUVE** les montants de subventions pour l'année 2026 présenté et tels que proposé par la Commission Vie associative dans la catégorie culturelle pour l'association AVEL NEVEZ et le Comité des fêtes de TREGORNAN ;

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget 2026 de la Commune ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 04/06/2026